

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

vepool clair / foncé Entretien pour meubles

N° de l'article:

623, 642, 624, 643

UFI:

R0Q7-XCR6-MWEK-7PFQ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Vepochemie AG

Schleetalstrasse 15

8143 Stallikon

Switzerland

Téléphone: +41 43 466 10 60

Télécopie: +41 43 466 10 66

E-mail: info@vepo.ch

Site web: www.vepo.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	D'après les données d'essais.
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation



GHS08
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

Consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils de prudence Réaction

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/TEL 145 en cas de malaise.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64742-47-8 N°CE: 265-149-8 Numéro d'identification UE: 649-422-00-2	Distillates (pétroleum), hydrotreated light Asp. Tox. 1 (H304)  Danger	25 - ≤ 50 pds %
n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	Solventnaphta léger Aquatic Chronic 2 (H411), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 3 (H226), STOT SE 3 (H335, H336)  Danger	10 - ≤ 25 pds %
n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	xylene Acute Tox. 4 (H332, H312), Flam. Liq. 3 (H226), Skin Irrit. 2 (H315)  Attention	10 - ≤ 25 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pneumonie Oedème pulmonaire Corrosion cutanée/irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Date d'exécution: 29 juil. 2021 Version: 3.0 Date d'édition: 29 juil. 2021

Mesures de protection incendie:

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	Distillates (petroleum), hydro treated light n°CAS: 64742-47-8 N°CE: 265-149-8	① 50 ppm (350 mg/m³) ② 100 ppm (700 mg/m³) ⑤ (Dampf)
CH	White mineral oil (petroleum) n°CAS: 8042-47-5 N°CE: 232-455-8	① 5 mg/m³ ⑤ (einatembare Fraktion)
CH	Solventnaphta léger n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	① 100 ppm (525 mg/m³) ⑤ (Testbenzin, Aromatengehalt 10-30%, White Spirit)
IOELV (EU)	xylene n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	① 50 ppm (221 mg/m³) ② 100 ppm (442 mg/m³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
CH	xylene n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	① 100 ppm (435 mg/m³) ② 200 ppm (870 mg/m³) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur seuil	① paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon ④ Remarque
BAT (CH)	xylene n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	1,5 g/g Crea tinin	① Methylhippur-(Tolur-)säure ② Urin ③ bei Langzeitexposition, Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	xylene n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	1,5 mg/L	① Xylol ② Blut ③ Expositionsende bzw. Schichtende

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 29 juil. 2021 Version: 3.0 Date d'édition: 29 juil. 2021

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: jaune clair

Odeur: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non applicable			
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	= 137 - 143 °C			
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	44 °C			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammation	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	= 0,5 - = 7 %			
Pression de vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	= 0,822 - 0,82 g/cm ³	20 °C		
Densité relative	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
Distillates (petroleum), hydrotreated light n°CAS: 64742-47-8 N°CE: 265-149-8	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin) CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >5 000 mg/l 4 h (Rat)
Solventnaphta léger n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	DL50 par voie orale: =3 592 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >3 160 mg/kg (Lapin) CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >30 mg/l
xylene n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	DL50 par voie orale: =4 300 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
Distillates (petroleum), hydrotreated light n°CAS: 64742-47-8 N°CE: 265-149-8	CL50: >100 mg/l (Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson) CL50: >100 mg/l (Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés) CL50: >100 mg/l (Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries)
Solventnaphta léger n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	CL50: =9,2 mg/l 4 d
xylene n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	CL50: =26,7 mg/l 4 d (Tête de boule)

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
Distillates (petroleum), hydrotreated light n°CAS: 64742-47-8 N°CE: 265-149-8	—
Solventnaphta léger n°CAS: 64742-95-6 N°CE: 918-668-5	—
xylene n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	—

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1993	UN 1993	UN 1993	UN 1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 3	 3	 3	 3
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 274 601 Quantité limitée (LQ): 5 L Quantités exceptées (EQ): E1 Danger n° (code Kemler): 30 Code de classification: F1 code de restriction en tunnel: (D/E) Remarque:	Dispositions particulières: 274 601 Quantité limitée (LQ): 5 L Quantités exceptées (EQ): E1 Code de classification: F1 Remarque:	Dispositions particulières: 223 274 955 Quantité limitée (LQ): 5 L Quantités exceptées (EQ): E1 Numéro EmS: F-E, S-E Remarque:	Dispositions particulières: A3 Quantité limitée (LQ): Y344 Quantités exceptées (EQ): E1 Remarque:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
 Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales



[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Aucune expertise requis, vente au libre-service

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

3.2. Mélanges

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	D'après les données d'essais.
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente